



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 04 SEPTEMBRE 2018

n°26-2018

ADHESION DU SMPH AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET DE FIOUL DOMESTIQUE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 à 14 heures à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 27 août 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Suppléante

Mme Catherine SAUCET	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
----------------------	--

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale, 1 ^{ère} vice-présidente du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à M. RENIMEL)	Président de Saint-Lô Agglo
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô, 3 ^{ème} vice-président du SMPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments d'information communiqués au rapport ;

Vu la convention de groupement de commandes signée en 2014 entre le Département de la Manche et le Syndicat Mixte du Pôle Hippique pour des achats mutualisés d'énergies, arrivant à échéance fin 2018 ;

Vu la proposition au SMPH d'intégrer deux nouveaux groupements de commandes pour l'achat de gaz naturel et fourniture de fioul domestique ;

Considérant l'intérêt et la satisfaction de poursuivre la mutualisation des achats d'énergies du Département avec ses différents partenaires ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

- entérine, dans la continuité des marchés en cours, la décision d'adhérer à compter de 2018 au groupement de commandes du Département de la Manche pour l'achat de gaz naturel et de fourniture de fioul domestique par le Syndicat Mixte du Pôle Hippique
- autorise le Président, à signer, les conventions de groupements de commande.

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

